

25-6.

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Floréal, an VIII.

1^{er} Mai, 1800



Avantages remportés par l'armée du Rhin. — Prise de Fribourg en Brisgaw. — Nouveaux avantages remportés par l'armée d'Italie. — Reprise du poste de Saint-Jacques. — Efforts des génois pour seconder les français. — Débats du parlement d'Angleterre. — Rassemblement de 30 mille russes sur les frontières de la Moldavie. — Nouvelles diverses.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 1^{er} avril (11 germinal).

Le lieutenant-général duc de Richelieu & le comte d'Empt, ont reçu leur démission. Le premier, qui s'étoit extrêmement distingué à la prise d'Ismaelow, avoit été fait colonel d'un régiment de cavalerie.

Le prince Charles de Mecklenbourg, colonel du régiment des gardes de Preobagenski, a été nommé commandant de tous les bataillons de grenadiers des gardes-du-corps.

H O N G R I E.

De Semlin, le 8 avril (18 germinal.)

On écrit de Jassy qu'il s'est rassemblé sur les frontières de la Moldavie, un corps russe fort de 30,000 hommes. On n'en dit pas le motif; on croit que cela a lieu sur la réquisition de la Porte, pour rétablir la tranquillité dans ce pays.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 20 avril (30 germinal).

D'après les derniers papiers anglais & presque toutes les lettres de Londres, on continue à y croire que Paul 1^{er} retire toutes ses troupes & tous ses vaisseaux. La brunnellerie tient à la grande maîtrise de Malte, dont la Russie n'entend pas se dessaisir. Les Anglais regardent cette île comme déjà enlevée à la France, & ne veulent pas du tout la laisser à la Russie.

On ne doute pas non plus à Londres de la reprise des hostilités; ce qui a fait un peu baisser les fonds: à présent que la navigation est ouverte, on a rapidement & exactement des nouvelles de Londres.

C'est le 19 que Pitt a dû proposer au parlement de faire passer en or les 3 millions sterl. de subsides pour l'Allemagne. Il est déjà sûr de l'aven de la banque, qui se chargera de trouver les sommes.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 25 avril (5 floréal).

Actions de la banque, 161 $\frac{1}{2}$ — Trois pour $\frac{2}{100}$ consolidés, 60 $\frac{1}{2}$ 64. — Réduits, 62 $\frac{8}{7}$ 65 $\frac{1}{3}$ — *Omnium*, 2 $\frac{1}{8}$ $\frac{3}{4}$.

Les trois premières résolutions du parlement d'Irlande, relativement à l'union, ont été proposées le 1^{er} floréal par lord Grenville et par M. Pitt dans les deux chambres, où elles ont également passé.

M. Grey a répondu à M. Pitt par un discours qu'il a ter-

miné en faisant la motion de présenter à S. M. une adresse pour la supplier de suspendre toutes les mesures relatives à l'union, jusqu'à ce que le libre consentement du peuple irlandais eût été constaté. Sa motion a été rejetée à la majorité de 236 voix contre 30.

M. Pitt a proposé dans la même séance que, vu l'état du change avec la ville de Hambourg, la banque fût autorisée à faire passer sur le continent les remises dues pour les subsides des puissances étrangères, en matière et non en papier, comme cela se pratiquoit. — Adopté.

Dans la séance de la chambre des communes, du 2 floréal, lord Levisham a présenté une pétition des manufacturiers du comté de Gloucester, contre la clause du projet de l'union qui permet l'exportation des laines d'Angleterre.

La chambre s'est formée ensuite en comité pour s'occuper des articles de l'union.

C'est aujourd'hui, 5 floréal, que M. Pitt doit présenter le nouveau bill d'amendement relatif à l'impôt sur le revenu. On assure qu'il aura subi des modifications considérables.

Le comte de Saint-Vincent, malgré l'affoiblissement de sa santé, s'est déterminé à accepter le commandement de la flotte à la place de lord Bridport. Il est parti pour Portsmouth, où son pavillon a été arboré sur le *Nomardego*.

Les troupes récemment embarquées sont encore retenues à Torbay par les vents contraires et peut-être par d'autres circonstances. On croit que leur destination est changée, et qu'il n'est plus question d'une expédition dans la Méditerranée. On dit ces troupes destinées à remplacer celles qui doivent être envoyées des garnisons de Minorque et de Gibraltar à la Jamaïque. On désigne sir Charles Stuard pour succéder au comte de Balcarras dans le commandement de cette île.

On vient de recevoir la nouvelle de la mort de l'amiral Vandeput, qui commandoit la station d'Hallifax. L'amiral W. Parker lui succède.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Nice, le 27 germinal.

D'après les avis télégraphiques, les lettres particulières & les rapports de ceux qui arrivent des postes de Savone, voici l'état des choses: l'armée a remporté plusieurs avantages depuis le 19, elle a fait plusieurs milliers de prisonniers, entre autres trois mille faits récemment par le général Suchet, parmi lesquels se trouve le régiment provincial d'Aqui. Toutes les hauteurs ont été reprises, sans

excepter la fameuse position du mont Saint-Jacques qui domine Vado. Les ennemis, au nombre de six mille, occupent encore Vado : mais ils y sont enveloppés. On les a sommés de se rendre : ils sont secourus & approvisionnés par les Anglais qui ont manœuvré dans la rade avec cinq vaisseaux de guerre & plusieurs corsaires. Si ce corps est obligé de se rendre : l'armée ennemie qui n'étoit guere que de 40,000 hommes, sera diminuée presque de moitié.

Du 30. — Un négociant de Marseille, nommé *Second* fils, parti de Gênes le 27 germinal, est arrivé à Nice le 29. Il a déposé qu'il y a 8,000 prisonniers autrichiens à Gênes, qui ont été faits, partie sur la droite de Gênes, & partie sur les hauteurs de Savone : que le général en chef est du côté de St-Jacques, lequel poste est à nous ; que l'ennemi occupe Finale & Savone, & qu'entre ces deux villes se trouve le général Suchet, ce qui fait que l'ennemi est coupé ; qu'à Gênes il y a des vivres pour deux mois ; que les Génois rivalisent avec les Français pour la défense de la cause commune, & qu'ils se sont armés. Ils répètent avec orgueil, qu'en 1774, seuls, ils défendirent leur ville contre les Autrichiens.

Le citoyen *Second*, qui a fait ces dépositions, est venu de Gênes sur un bateau qui a passé à travers les bâlimens anglais.

Voici la copie de deux imprimés que le citoyen *Second* a apportés.

Le général Oudinot, au citoyen Corvetto, Ligurien.

Je m'empresse de vous annoncer, que le général Suchet, en s'emparant de la position importante de St.-Jacques, y a fait 2,000 prisonniers. Nous sommes à la poursuite de l'ennemi. Le général en chef compte coucher ce soir à Vareggio.

Miollis, commandant à Gênes, au ministre français près le gouvernement ligurien.

Je vous transmets, citoyen ministre, mes dépêches, que je reçois à l'instant par un courier extraordinaire du général en chef. Voici ses expressions :

Rendez-vous au gouvernement, mon cher général, assurez-le que dans la journée de demain, la rivière du Ponent sera évacuée, car l'ennemi fuit, & il est probable que nous ne pourrions pas l'atteindre demain, ce que je tâcherai cependant de faire. Rien autre de nouveau.

De Strasbourg, le 6 floréal.

La journée d'hier a été saignante du côté de Kehl, mais glorieuse pour les armées françaises. Toutes les troupes composant l'aile gauche de l'armée, avoient passé le Rhin et s'étoient formées en trois colonnes. Celle de gauche descendit le fleuve et s'approcha d'Auenheim, où elle attaqua plusieurs bataillons autrichiens qui tinrent ferme pendant quelque tems, mais furent à la fin repoussés. Ils se retirèrent dans la forêt de Kork, d'où ils furent débusqués vers 10 heures du matin. En même-tems la colonne du centre marcha sur Kork, emporta le village et s'avança vers Willstett, qui, après une vive résistance de la part de l'ennemi, fut également emporté. On a amené ici quelques centaines de prisonniers.

Le général Moreau étoit parti d'ici hier au matin pour se porter à Brisack. Nous apprenons que le général S.-Cyr a heureusement passé le Rhin au Vieux-Brisack, qu'il a repoussé le corps ennemi qui se trouvoit en avant de ce fort, et qu'il s'est emparé de Fribourg en Brisgaw.

Dubois-Crancé, qui commandoit un régiment de chasseurs à cheval, a été blessé mortellement dans l'affaire d'hier.

De Paris, le 10 Floréal.

Voici sur l'organisation récente des bureaux du ministère de l'intérieur quelques détails propres à la faire apprécier, & à indiquer les motifs qui en ont déterminé l'adoption.

Lucien Bonaparte avoit reconnu que l'expédition des affaires dépendoit, à-peu-près, du caprice des employés. Les chefs de division, presque indépendans chacun dans sa partie, ne se présentoient à lui qu'une ou deux fois par décade, chargés de porte-feuilles volumineux, dont il ne pouvoit gueres prendre connaissance dans quelques heures. Ils entretenoient une correspondance directe, & répondoient aux autorités constituées. Une griffe, à leur disposition, sanctionnoit les actes de leur volonté, & le ministre n'avoit à apposer son nom que sur ce qu'on vouloit bien mettre sous ses yeux.

Lucien, après s'être, pendant trois mois, convaincu des inconvéniens de cette marche, en a établi une, dont le but est de simplifier toutes les opérations de son ministère. Il a supprimé les chefs de division, & réduit le nombre de ses bureaux & de ses commis. Il a placé auprès de lui cinq citoyens qui, sous le nom de *rapporteurs*, s'occupent indistinctement de l'examen des affaires que le ministre leur confie nominativement.

Toutes les dépêches sont adressées au ministre. Celles qui parviennent par la voie des employés n'ont aucune suite. Tous les jours le ministre reçoit une feuille contenant le précis de la correspondance. Il porte sur cette feuille ses décisions ; qui sont ensuite envoyées au bureau compétent pour l'expédition.

Un inspecteur est chargé de recueillir, tous les jours, les porte-feuilles des différens bureaux. Le secrétaire-général les transmet au ministre, qui termine chaque jour le travail de la veille.

Deux fois par décade, on peut prendre, au secrétariat-général, les renseignemens dont on a besoin. Les chefs & les commis n'étant aujourd'hui que les exécuteurs fideles des décisions du ministre, l'entrée des citoyens dans les bureaux a été jugée inutile.

— Le citoyen Mengaud, ex-agent diplomatique, est nommé commissaire de police à Calais.

— Le citoyen Colete, le jeune, est nommé maire du 12^e. arrondissement de Paris.

— Cinq cents hommes de la garde consulaire sont partis pour Dijon : il n'en restera à Paris que trois cents pour la garde du second & du troisième consul.

— On a remarqué avec quelle activité se sont rassemblés, ou même formés les corps destinés à composer l'armée de réserve. Depuis la revue que le premier consul fit au Champ de Mars, d'une armée dont le bon esprit égaloit la belle tenue, beaucoup de demi-brigades réduites dans la dernière campagne d'Italie à un très-petit nombre d'hommes ont été complétées.

— Demain 2,000 hommes de cavalerie qui manquoient il y a un mois, de selles & d'autres parties les plus nécessaires de leur équipement, seront passés en revue par le premier consul, devant le palais du gouvernement.

— La surveillance de Job Aimé est levée. Il est à la veille de publier la relation de son voyage à la Guyane.

— Les préposés de l'octroi à la barrière de Passy ont saisi, le 5 de ce mois, une voiture couverte de paille & cachée avec soin, contenant 1855 bouteilles d'eau-de-vie appartenant au citoyen Seguin (de Sevres).

— Il vient d'être ordonné des travaux pour mettre le bassin de la Barre, au Havre, en étoit de donner abri sous peu de tems aux frégates qui sont dans le bassin du Commerce. Il est aussi question de construire dans ce port deux vaisseaux de 74, & une flûte de 800 tonneaux.

— Le général Marmont, commandant de l'artillerie de réserve, est arrivé à Dijon. Le quartier général de cette armée doit se rendre sous peu en Suisse. L'armée est dans les meilleures dispositions, & la plus grande confiance regne parmi les généraux & les soldats.

— On parle de la formation de plusieurs camps dans les départemens de l'Ouest, dont deux de cinq mille hommes chacun dans les environs de Nantes.

— Le citoyen Brouilhet, éditeur de l'*Anti-Terroriste*, condamné à la déportation le 19 fructidor, a été mis en liberté & le séquestre apposé sur ses biens a été levé, par arrêté du préfet de la Haute-Garonne. Il est tenu de se présenter à la municipalité de Toulouse toutes les fois qu'il en sera requis.

— Des lettres de Vienne révoquent en doute la nouvelle du prochain mariage du ci-devant duc de Berry avec une princesse napolitaine; elles assurent que le but de son voyage est de visiter sa mere à Clagenfurth, & ensuite les cours de Parme & de Sardaigne.

Avis important. — Le préfet de police invite toutes les personnes qui ont obtenu pour Paris des *mises en surveillance*, à se présenter, dans le délai d'une décade, à compter de ce jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, au secrétariat général de la préfecture. Elles voudront bien se munir de toutes leurs pieces.

Au rédacteur du Publiciste.

Permettez-moi, citoyen, de relever, dans votre journal, une légère erreur que je trouve dans un autre.

Dans l'article du *Journal des débats*, intitulé: *Tableau du 29 avril*, on donne une courte notice de la vie de l'abbé de Saint-Pierre, mort le même jour de l'année 1745. On y dit qu'il fut unanimement exclu de l'académie française pour avoir parlé avec trop peu de respect de Louis XIV, dans sa polysynodie. Cela n'est pas tout-à-fait exact. Il y eut une voix contre l'exclusion, & ce fut celle de Fontenelle. Nous rappelons ce petit fait, parce qu'il honore la mémoire d'un philosophe qui s'est attaché lui-même à honorer le caractère des hommes de lettres dans ses *Eloge des Académiciens*, & qui l'a honoré encore davantage par l'esprit de liberté & de noble indépendance qu'il a conservé dans toutes les circonstances de sa vie. Qu'il me soit permis d'en citer ici quelques traits, quand ce ne seroit que pour ne pas laisser à ma réclamation l'air insipide d'un simple *errata*.

Fontenelle plaisoit beaucoup au duc d'Orléans, qui, avant d'être régent, lui avoit donné un logement dans son palais. Lorsqu'il devint le maître du royaume, Fontenelle alla beaucoup plus rarement faire sa cour au prince, qui lui dit un jour: *Philosophe, pourquoi ne vous vois-je donc plus?* — *Monseigneur*, répondit le philosophe, *ce n'est pas moi*

qui m'éloigne de vous, c'est vous qui vous êtes éloigné de moi. Vous voilà monté si haut!

Fontenelle ne fuyoit point la société des grands. Il croyoit que leurs liaisons avec les gens de lettres étoient utiles aux progrès des lumieres & du goût. Mais en recherchant leur bienveillance, il craignoit leur familiarité. Il disoit du régent: *Il veut quelquefois se familiariser avec moi, mais je le repousse par le respect.* Il citoit souvent ce que disoit un philosophe ancien, qu'il falloit s'approcher des princes comme du feu, assez près pour en recevoir la chaleur, & pas assez pour en être brûlé.

Le régent s'intéressoit peu à la gloire de Louis XIV; mais on lui avoit persuadé que l'honneur de sa maison & même de la couronne de France, exigeoit l'exclusion du bon abbe de Saint-Pierre. Il eut l'air de solliciter lui-même cette réparation pour la mémoire du feu roi. Quelque tems après le jugement de l'académie, le régent dit à Fontenelle: *Je sais qui a donné sa voix pour l'abbé de Saint-Pierre.*

— *Et qui, monseigneur*, répondit Fontenelle? — *L'abbé de Dangeau*, répliqua le prince. Fontenelle, qui craignit que ce soupçon ne fit tort à l'abbé de Dangeau, dit sur-le-champ: *V. A. R. est dans l'erreur; c'est moi.* — *Eh bien*, dit le régent après un moment d'hésitation, *les suffrages étoient libres; vous avez eu plus de courage que les autres.*

Peu de princes ont souffert, avec plus d'indulgence que le régent, qu'on résistât à leurs volontés. Il avoit demandé plusieurs fois à Fontenelle sa voix pour faire entrer à l'académie française un homme d'esprit qu'il aimoit, & qu'on appelloit *Rémond le Grec*, parce qu'il savoit fort bien la langue grecque, mais qui n'avoit fait aucun ouvrage de littérature. Le jour de l'élection, le régent dit à Fontenelle: *Je compte sur votre voix pour Rémond. N'y comptez pas*, répondit le philosophe; *je ne puis la lui donner.* — *Et pourquoi?* — *Parce que j'en connois un autre qui convient mieux à l'académie.* — *Mais si je le veux?* — *V. A. R. ne peut vouloir une chose injuste.* — *Nous verrons.* — *Vous verrez*, dit Fontenelle en s'en allant. En effet, Rémond n'eut pas la place, & Fontenelle ne cacha pas qu'il avoit donné sa voix à un autre. Quelques courtisans voulurent en faire un crime à Fontenelle. *Quelle insolence!* dit l'un d'eux devant le régent; *un petit auteur que vous logez dans votre palais! Il est vrai que je le loge*, répondit en souriant le prince; *mais c'est dans les combles.*

Le régent avoit trop d'esprit & étoit trop supérieur aux petites vanités des grands pouvoirs, pour ne pas estimer davantage Fontenelle de sa résistance même. On lui avoit suggéré l'idée de réformer la constitution un peu trop républicaine de l'académie française, & de lui donner un chef sous le nom de *président perpétuel*, qui seroit nommé par le roi. Le régent offrit cette place à Fontenelle, qui lui répondit: *Ah! monseigneur, ne m'ôtez pas le bonheur de vivre avec mes égaux.* Le prince, frappé de cette noble & touchante réponse, ne parla plus de réformer l'académie.

Dans ce moment critique, où l'opinion générale, entraînée par le cours irrésistible des circonstances, paroît annoncer une funeste dégradation des principes des arts & du goût, malgré les efforts du gouvernement actuel pour prévenir cette décadence, il est utile de rappeler des faits qui présentent les lettres & les gens de lettres sous une face intéressante & honorable, & les journaux sont seuls propres à donner à ces faits l'éclat & la notoriété qui peuvent leur procurer quelque influence.

Sur la banque d'Angleterre.

La banque d'Angleterre fut établie en 1694. Sa charte lui fut accordée en considération d'un prêt de 1,200,000 sterl. fait au gouvernement, à 8 pour cent d'intérêt. Cette charte, ce qui la constitue compagnie ou corporation privilégiée, ne doit expirer qu'après le remboursement de la dette contractée par le gouvernement, & vient d'être renouvelée pour la septième fois. La banque lui fait chaque fois un don gratuit, ou une avance remboursable à terme, à un intérêt médiocre, & quelquefois sans intérêt.

À l'époque de l'établissement de la banque, il lui fut alloué, outre les huit pour cent d'intérêt pour ses avances, une somme de 4000 liv. sterl. chaque année pour ses frais d'administration.

Le capital de la banque se compose tant des avances faites au gouvernement, que des actions originaires & des appels de capitaux à différentes époques.

La première portion, appelée *capital indivis*, pour laquelle le gouvernement paie un intérêt à la banque, a été arrêtée, en 1746, à 11,636,300 liv. st.

La seconde, nommée *capital divis*, sur laquelle la banque paie un intérêt aux actionnaires, est de 11,642,400

23,278,700 liv. st.

Le dividende a varié suivant le taux de l'intérêt que la banque a reçu à différentes époques pour ses avances. Cet intérêt a baissé de 8 jusqu'à 5 pour cent. Il a été long-tems à 5 & demi; il est maintenant à 7.

Ce dividende se partage entre 2,500 propriétaires environ, dont près de 500 sont étrangers. Il y a dans le nombre total environ 260 veuves, & 530 femmes non mariées (*spinners*).

Le dividende se paie tous les six mois. Il devoit être, aux termes des statuts, proportionné à la mise totale de chaque actionnaire. Mais chacun d'eux ne reçoit dans les deux paiemens de l'année qu'une certaine proportion du profit net. Cette proportion est déterminée, tous les six mois, par l'assemblée générale des actionnaires, sur la proposition des gouverneur & directeurs. Mais ceux-ci connoissent seuls la quotité de la retenue qu'ils font sur le profit net; & cette retenue sert, non pas à grossir le capital commun & par conséquent à augmenter d'autant la masse des intérêts, mais à accroître indéfiniment un fonds de réserve qui n'a point d'emploi connu & comptable. Ce fonds ne produit & ne promet à aucune époque marquée un dividende aux actionnaires actuels, quoiqu'il fasse partie du profit net de leurs capitaux, & que la répartition proportionnelle de tout ce profit net leur soit garantie par les statuts constitutionnels. Le revenu annuel de la banque, depuis 1795, est assez généralement évalué à la somme moyenne de . . . 1,455,104 liv. st.

Sur quoi la banque paie aux actionnaires un dividende de 7 pour cent sur un capital de 11,742,400 liv. st., ci 814,968

Resté pour ses frais & sa réserve, une balance de 620,135 liv. st.

On sent bien que ce fonds de réserve n'est pas inactif & stérile pour tout le monde; & l'arrêt de surseance accordé, ou plutôt signifié d'autorité à la banque le 26 février 1797, expliqueroit assez l'emploi mystérieux de son trésor, si la constitution même de cet établissement ne s'expliquoit encore mieux.

L'administration de la banque est confiée à un gouverneur, à un député-gouverneur & à vingt-quatre directeurs, élus chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Il se tient deux assemblées générales; l'une en mars, & l'autre en septembre, pour la reddition nominale des comptes & la fixation du dividende, provenant tant des intérêts du capital d'établissement que de l'emploi de son crédit. Car on sait qu'elle n'est pas seulement une banque de circulation, mais un instrument sans cesse disponible, au puissant auxiliaire du gouvernement. C'est en son nom & à sa décharge qu'elle reçoit & paie cette masse énorme des taxes destinées à l'acquiescement des intérêts de la dette publique. Elle avançoit chaque année les 28,000,000 liv. sterl. de la taxe sur les terres & sur la drèche, remplacée, depuis l'aliénation de l'impôt territorial, par une taxe sur les sucres, à l'importation qu'elle avance également. C'est encore elle qui accepte & met en circulation les billets de l'échiquier, & qui, dans ses transactions secrètes avec le gouvernement, lui a quelquefois avancé jusqu'à 15 millions sterl. sur de simples lettres-de-change du trésor.

On conçoit comment un emploi aussi prodigieux de son crédit & de son papier n'a pas permis à la banque de remplir sa véritable destination, en escomptant les effets du commerce dans la proportion de ses moyens ordinaires. C'est encore ce qui l'a empêchée de soutenir un grand nombre de maisons, non-seulement en Angleterre, mais à Hambourg, & même en Hollande. Car l'Angleterre a toujours eu dans ce dernier pays un grand intérêt de conservation. Quant à l'escompte des effets du commerce, il paroit certain qu'avant 1797, il n'excédoit pas la proportion moyenne de cinq millions sterling; ce qui, à 5 pour cent, donnoit un profit net de 250,000 liv. sterl. L'arrêt de surseance avoit pour objet d'augmenter cette proportion; & de mettre toute la banque à la disposition de M. Pitt; & cet objet a été rempli.

Quand on considère les énormes profits de la banque & l'accumulation supposée de son fonds de réserve, il est impossible d'expliquer la dépréciation de ses actions autrement que par ce que les Anglais appellent *le commerce qu'il y a de la banque avec l'échiquier*. Le prix de ces actions de banque étoit, au commencement de 1792, à 220 pour cent; il étoit tombé à 120 en 1797; il s'est relevé depuis; & il est, pour avril, à 165 & demi.

S'il est vrai, comme les Anglais le prétendent, que depuis 1792, la somme de leurs importations & exportations soit de beaucoup plus forte; que leur agriculture & leur industrie aient fait de nouveaux progrès; que tous les objets de consommation & de commerce aient presque doublé de prix; que les salaires & les subsistances de toutes espèces, ainsi que les revenus publics, aient considérablement augmenté, il faut bien que les moyens d'échange se soient accrûs en proportion; que par conséquent le crédit de la banque ait pris un plus grand développement; que son papier ait eu une circulation plus active & plus étendue; que les escomptes des effets de commerce se soient multipliés; que les profits de la banque se soient élevés en proportion de leur somme & de leur valeur additionnelle. Si l'on ajoute à tout cela les effets du gouvernement, tels que les billets de la marine, des vivres, de l'échiquier, escomptés avec un profit énorme, il paroitra étrange que les actions de la banque n'aient jamais pu, à beaucoup près, s'élever au taux de 1792; & qu'elle soit restée depuis plus de trois ans en état de faillite, quand elle prétend avoir un fonds de réserve de plus de 4 millions sterling, & quand ses transactions financières & les profits de ses agens ont fait depuis cette époque un si prodigieux accroissement.

Tant que la banque d'Angleterre ne sera pas rendue constitutionnellement indépendante du gouvernement, & tant que l'émission de ses billets ne sera pas limitée à une certaine proportion, au moins pendant la durée de son arrêt de surseance (lequel la dispense de maintenir un certain équilibre entre la somme de ses billets circulans & celle du numéraire qu'elle a en caisse), toutes ses opérations resteront enveloppées du mystère, & il sera impossible de connoître son véritable état de situation.

« La conversion de la banque générale de Law en banque royale, » dit M. Burke, en mêlant les intérêts de l'état avec ceux de la » banque, donna au gouvernement la facilité de multiplier à l'exces » ses obligations envers elle; de répandre dans la circulation pour » des milliards de monnaie de papier, & d'élever un édifice qui » son propre poids devoit écraser ».

Signé, MASCLER.

Dialogues des Morts, entre les plus fameux personnages de la révolution française; par François Pagès. A Paris, chez Laurent, libraire, rue Saint-Jacques, n°. 32. Prix, 2 fr. pour Paris, & 3 fr. pour les départemens.

Cet ouvrage présente des caractères bien soutenus, des rapprochemens singuliers & des contrastes très-piquans. Nous indiquons sur-tout les dialogues entre Cha les I^{er} & Louis XVI, Mirabeau & Démosthènes, Pie VI & Gobal; & , parmi les vivans, entre Pitt & Fox, Bonaparte & un Mamelouk, &c.

Projet de Code civil, avec une table analytique des matières; par le citoyen Cambacérès; 1 vol. in-12 de 400 pag. Prix, 2 fr. 50 cent., & 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Garnery, libraire, rue Serpente, n°. 17.

La nouvelle Bibliothèque des Romans se continue avec succès; le 10^e volume vient de paroître. On souscrit chez Lavillette, rue André-des-Arts, n°. 46, moyennant 25 fr. pour Paris, & 35 fr. franc de port, pour les 16 volumes, qui composent l'année.